

Lutter contre l'isolement des personnes âgées

Montvalezan (Savoie, 705 habitants). Depuis trois ans, la commune fait appel à de jeunes volontaires engagés dans un service civique pour animer leur quotidien.

Il y a des jours, des mois où l'isolement et le mal-être submergent davantage les esprits. À Montvalezan, petite commune savoyarde, l'automne et l'hiver sont redoutés par les 90 personnes âgées de plus de 70 ans. En effet, ces saisons coïncident au plein emploi dans cette station montagnarde, les familles étant occupées 7 jours sur 7, ce qui les éloignent un peu plus de leurs aïeux. Si l'on y ajoute les conditions climatiques peu propices aux sorties solitaires, on comprend vite pourquoi les seniors appréhendent ces périodes. Pour y remédier, la commune fait appel depuis trois ans à de jeunes volontaires en service civique qui se rendent, d'octobre à fin mai, chez 15 personnes âgées.

En mars 2016, la mairie a déposé son offre sur la plateforme de l'Agence nationale du service civique (lire ci-contre) et diffusé l'annonce autour d'elle. Huit propositions lui sont parvenues et deux profils se distinguaient : « Nous souhaitons quelqu'un

370 000 jeunes se sont engagés dans une mission d'intérêt général depuis la création, en 2010, du Service civique. 2018 a été marquée par une hausse de 14 % de volontaires engagés. Cette même année, 12 % des volontaires étaient accueillis dans une collectivité locale.

(Source : Agence du service civique, 2019).

Avant d'entamer sa mission auprès de seniors (ballades, courses...), la jeune volontaire a reçu une formation délivrée par le CNFPT.

qui ait un sens affirmé du contact », explique Didier Charvet, directeur général des services. La première sera Muriel, une jeune parisienne. Au début, des réticences s'emparent des personnes bénéficiaires de ce dispositif mais ces dernières adoptent vite leur nouvelle visiteuse. « La présence de la jeune volontaire est devenue un vrai besoin. Les anciens attendent avec impatience ses visites », assure le maire, Jean-Claude Fraissard. Tous n'expriment pas les mêmes souhaits en fonction de leur âge, des situations familiales ou de leur état de santé. La mairie avait anticipé les besoins, via son centre communal d'action sociale, afin de sélectionner les personnes les plus fragiles et en difficulté, en concertation avec leurs amis, les familles...

Une organisation souple

Aujourd'hui, Anaïs Guillet, 20 ans, BTS d'économie sociale et familiale en poche, a succédé à Muriel. Elle souhaitait faire un break dans ses études. En poste depuis octobre 2019, cette jeune femme avenante reconnaît « vivre une expérience très enrichissante. Par ma présence, par les échanges que nous avons, je leur apporte du bien-être mais les anciens savent aussi me transmettre leur expérience de la vie ». La jeune volontaire apprécie la latitude que lui donne la mairie : « Je n'ai pas une feuille de route avec un emploi du temps rigide. Les heures passées sont très variables d'une personne à une autre. »

Le service civique en bref

Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique, d'une durée de 6 à 12 mois, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap). Indemnisé à hauteur de 580 euros par mois, il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public ou d'une collectivité. Le critère de sélection prédominant est la motivation du jeune. Une plateforme disponible sur l'Agence du service civique (1) permet de mettre en relation jeunes et « employeurs ».

(1) www.service-civique.gouv.fr

Outre les paroles échangées, les jeux et la lecture, Anaïs entreprend des sorties extérieures avec les personnes les plus valides (courses, cinéma, promenade...). Avant d'entamer son service, Anaïs Guillet a bénéficié d'une formation payée par la commune et délivrée par le Centre national de la fonction publique territoriale sur la prévention des risques liées à la fragilité des personnes âgées. Elle bénéficie gratuitement d'un logement, d'un ordinateur et d'un véhicule de fonction pour sillonner cette commune très étendue. Au total, la municipalité investit 6 000 € par an dans ce poste dont 107,59 € d'indemnisation mensuelle, l'État complétant l'indemnisation à hauteur de 473 € net par mois.

Pour Didier Charvet et Jean-Claude Fraissard, « cette initiative solidaire apporte la preuve qu'une station touristique de montagne n'a pas les yeux rivés uniquement sur l'économie. Elle est aussi capable de favoriser du lien social ». Montvalezan essaye de susciter l'intérêt d'autres communes voisines appartenant au même EPCI, la communauté de communes de Haute Tarentaise, et « après les élections municipales, de relancer le débat pour savoir si l'intercommunalité est en mesure de devenir actrice afin de pérenniser cette opération », conclut Jean-Claude Fraissard.

Thierry GUERRAZ



© mairie de Montvalezan